

# Création de l'Office du Haut Commissaire pour les réfugié.es par la Société des Nations

1921

Création de l'Office du Haut  
Commissaire pour les réfugié.es par la  
Société des Nations

Cet Office a pour fonction de gérer collectivement les situations des personnes déplacées suite notamment à la révolution en Russie et à la migration des Arménien-s fuyant la Turquie

# Convention relative au statut des réfugiés

1951

## Convention relative au statut des réfugiés

La Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève, définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.

Produit de son contexte historique et de la primauté des intérêts étatiques sur ceux des personnes réfugiées dans la négociation, la Convention de Genève sur les Réfugiés ne définit pas le droit d'asile mais seulement le statut de réfugié et donne une définition particulière : restrictive, individuelle, associée à une sélection sur critères... Une définition « au cas par cas » qui, ainsi, n'obligeait les États ni à reconnaître des fautes passées quant au rejet des exilés durant les années 1930, ni à accueillir massivement dans le futur des populations en exode.

# Convention internationale relative au traitement des apatrides

1954

## Convention internationale relative au traitement des apatrides

La Convention de 1954 vise à assurer que les apatrides puissent exercer un minimum de droits fondamentaux. Elle énonce la définition juridique d'un apatride comme « une personne qu'aucun Etat ne reconnaît comme son ressortissant par application de sa législation ». Cela signifie qu'un apatride est une personne qui ne possède la nationalité d'aucun pays. La Convention de 1954 fixe aussi des normes minimales de traitement des apatrides concernant un certain nombre de droits. Il s'agit notamment du droit à l'éducation, à l'emploi et au logement. Il est important de noter que la Convention de 1954 garantit également aux apatrides le droit à l'identité, à des documents de voyage et à l'assistance administrative.

# Convention de New York sur la réduction des cas d'apatridie

1961

## Convention de New York sur la réduction des cas d'apatridie

Elle crée un cadre international visant à garantir le droit de chaque personne à une nationalité. Elle exige que les Etats prévoient des garanties dans leurs lois sur la nationalité afin de prévenir l'apatridie à la naissance et plus tard dans la vie. La Convention prévoit que les enfants doivent acquérir la nationalité du pays dans lequel ils sont nés s'ils n'acquièrent aucune autre nationalité.

# Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques

2015

Agenda pour la protection des  
personnes déplacées au-delà des  
frontières dans le cadre de catastrophes  
et de changements climatiques

Adopté par 109 États, cet agenda vise à aider les États et les autres acteurs à améliorer leur préparation et leur capacité d'intervention dans le cadre des déplacements au-delà des frontières liés aux catastrophes.

# Création de l'Office International du Travail (OIT)

Travail

1919

## Création de l'Office International du Travail (OIT)

Unique agence 'tripartite' de l'ONU, l'OIT réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 Etats Membres pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde.

# Convention sur les travailleurs migrants

Travail

1949

## Convention sur les travailleurs migrants

Elle stipule que les pays signataires doivent promouvoir activement des pratiques de recrutement équitables et un processus de consultation transparent avec leurs partenaires sociaux, réaffirmer la non-discrimination et établir le principe d'égalité de traitement entre les nationaux et les travailleurs et travailleuses immigrées en situation régulière en ce qui concerne l'accès à la sécurité sociale, les conditions de travail, la rémunération et la syndicalisation.

# Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

1990

## Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Les travailleurs et travailleuses migrantes sont des « personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes »

La Convention des travailleurs migrants protège les droits des personnes migrantes en situation régulière mais aussi ceux et celles en situation irrégulière.

Elle apporte des garanties contre les traitements discriminatoires et élargit les dispositions relatives à la non-discrimination inscrites dans les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

La Convention se distingue en ce qu'elle exige des gouvernements qu'ils prennent les mesures nécessaires afin que les travailleurs et travailleuses migrantes et leur famille soient informés par l'État d'origine, d'accueil ou de transit des droits qu'elle leur confère. Par ailleurs, elle définit une procédure permettant aux travailleurs et travailleuses migrantes et à leur famille de déposer des plaintes individuelles lorsqu'ils estiment que leurs droits ont été bafoués.

# Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale

1944

## Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale

Les transporteurs aériens doivent prendre les précautions voulues pour que les passagers et passagères soient en possession des documents de transport requis par le pays d'arrivée.

# Création de la 1ère agence internationale sur les migrations

1951

## Création de la 1ère agence internationale sur les migrations

Création en 1951 du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (CIPMME), renommé quelques mois plus tard Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), puis, en 1980, Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), et enfin, en 1989, Organisation internationale pour les migrations.

# Accord de Schengen

1985

## Accord de Schengen

Signé entre l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas c'est le premier texte européen juridiquement contraignant, intégrant des dispositions relatives à l'asile et à l'immigration. Cet accord porte sur la liberté de circulation au sein de l'Union Européenne mais met également en place des mesures visant à restreindre l'entrée sur le territoire des demandeur et demandeuses d'asile (sanctions aux transporteur, politique commune de visa et système d'information commun).

## Création de l'agence Frontex

2004

### Création de l'agence Frontex

L'Agence aide les Etats membres confrontés à une forte pression migratoire, en participant, par exemple, à l'enregistrement et à l'identification des migrants et migrantes à leur arrivée (aux frontières extérieures mais aussi dans les ports et les aéroports).

En matière de lutte contre l'immigration illégale, Frontex coordonne aussi des opérations de renvoi de personnes migrantes en situation irrégulière vers leurs pays d'origine.

# Règlement de Dublin III

2013

## Règlement de Dublin III

Partant du principe que le niveau de protection et d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile est le même dans tous les pays de l'UE, le système de Dublin permet de définir quel pays est le plus à même d'accueillir une demande d'asile. Il oblige ainsi, dans la plupart des cas, un individu à déposer sa demande dans son pays d'arrivée sur le territoire de l'UE. S'il la dépose dans un autre Etat, par exemple une fois arrivé en France après avoir d'abord débarqué en Grèce, il sera renvoyé dans cette dernière pour qu'elle traite sa demande.

# Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

2018

## Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Affirme la nécessité d'une démarche globale pour traiter d'une problématique d'ordre mondiale et systémique. Elle se fixe comme objectifs d'accompagner les Etats dans la lutte contre les « facteurs négatifs et problèmes structurels qui poussent les personnes à quitter leurs pays d'origine » et reconnaît, parmi ceux-ci, les phénomènes météorologiques et autres catastrophes liées au climat.

# Pacte européen sur la migration et l'asile

2020

## Pacte européen sur la migration et l'asile

Le Pacte comprend une liste de neuf textes liés entre eux pour créer un cadre harmonisé à l'échelle du continent. Il introduit une procédure de filtrage aux frontières extérieures de l'EU, une révision des modalités de partage de la responsabilité et de solidarité entre les États membres du règlement de Dublin et une procédure de gestion de situations de crise et de force majeure.

Le Pacte comprend trois recommandations sur la gestion des crises, les réinstallations et les voies légales d'entrée ainsi que sur les sauvetages en mer et une orientation concernant les passeurs et la lutte contre le trafic de migrants.

Plus globalement, le Pacte s'articule autour de trois principaux axes :

- le renforcement des frontières extérieures ;
- un partage plus équitable des responsabilités et de la solidarité ;
- le renforcement de la coopération avec les pays tiers.

# Déclaration Universelle des droits de l'Homme

1948

## Déclaration Universelle des droits de l'Homme

Article 14 : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ».

# Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

## 1976

### Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Ce pacte a pour objectif de s'assurer d'un respect effectif par les États des droits énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Article 7 : « Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables »

Article 11 : « Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille »

Création du Conseil Économique et social qui peut dénoncer un non respect de la DUDH par un pays auprès du secrétariat général des Nations Unies.

# Pacte internationale sur les droits civils et politique

## 1976

### Pacte internationale sur les droits civils et politique

Ce pacte a pour objectif de 'assurer d'un respect affectif par les Etats du respects des droits énoncée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il réaffirme la non-discrimination baséesur l'origine nationale .

Article 12-2 : « toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien »

article 13 : toute personne demandant entrée sur le territoire a la « possibilité de faire valoir les raisons qui militent contre son expulsion »

# Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Autre

1982

## Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

En vertu de l'article 98 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), il incombe au capitaine d'un navire le devoir de secourir « quiconque est trouvé en péril en mer »

Protocole contre le trafic  
illicite de migrants par  
terre, air et mer,  
additionnel à la  
convention des Nations  
Unies contre la criminalité  
transnationale organisée

Autre

2000

Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Les Etats parties « adoptent ou renforcent des mesures pour “remédier aux facteurs qui rendent les personnes, en particulier les femmes et les enfants, vulnérables à la traite, tels que la pauvreté, le sous-développement et l'inégalité des chances”.